



Syndicat **F**orce **O**uvrière DGFIP
Section de la Haute-Marne
DDFiP de la Haute-Marne- 19 rue Bouchardon -
52000 CHAUMONT
Tél : 03-25-30-68-66
mail : fo.ddfip52@dgfip.finances.gouv.fr
web : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/052/>

Déclaration liminaire **F.O.-DGFIP 52**

CTL du 24 mars 2016

Madame la Présidente,

Cela fait à peine un an que vous dirigez la DDFiP de Haute-Marne et nous voilà déjà confrontés à vos projets destructeurs.

F.O.-DGFIP Haute-Marne ne partage absolument pas votre vision et s'opposera à toutes ces restructurations rétrogrades.

Pour F.O., quand une équipe polyvalente parvient à faire tourner une trésorerie en ouvrant quasiment tous les jours au public, cela témoigne de l'excellence de ses personnels, devenus à ce stade de véritables militants du service public.

Pour **F.O.-DGFIP**, cette proposition de fermer les trésoreries d'Andelot et Montier en Der est de trop.

Les usagers vont fatalement se trouver confrontés à un éloignement du service public, voire à une multiplication des guichets. Quant aux ordonnateurs, le temps que pourra leur consacrer leur trésorier sera mathématiquement réduit. C'est pourquoi vos projets suscitent déjà de multiples mécontentements et vous exposent aux feux de tous vos opposants.

F.O.-DGFIP est fermement opposé à toute fermeture en Haute-Marne car, pour notre syndicat, le remplacement des services de proximité par la *e-administration* est prématuré.

Dans son rapport du 4 février 2016, la Cour des Comptes pointe le problème de "*l'illectronisme*". Le "*tout Internet*" ne saurait être une solution adaptée quand on constate que les usagers continuent de se rendre à nos guichets : cela démontre le besoin du maintien du réseau rural, a fortiori pour nos redevables les plus fragiles.

Dans notre département, la DGFIP est l'une des dernières administrations présentes, **F.O.-DGFIP** condamne toute réduction du maillage territorial de ses implantations.

Nous maintenons à nouveau que, compte tenu de la complexité et de l'instabilité de la fiscalité, le conseil de proximité, assuré par les agents des finances publiques, est aujourd'hui indispensable.

Il en va de même pour **le Service de Publicité Foncière et le Pôle enregistrement de Saint Dizier** que vous déportez à Chaumont au détriment des nombreux particuliers et professionnels du secteur bragard.

Comment le Service de Publicité Foncière et le Pôle enregistrement de Chaumont vont pouvoir absorber ces nouvelles charges alors que l'achèvement de l'indexation des fiches hypothécaires semble encore bien lointain et que « FIDJI enregistrement » ne fonctionne toujours pas ?

F.O. rappelle son opposition à la création de ces nouveaux SPF-E car ils ne sont qu'une étape de la démarche stratégique, préparant d'autres regroupements et spécialisations.

Pour *Force Ouvrière* il n'y a pas de République sans service public.

Quant aux transferts de la gestion des EPHAD de Nogent, Andelot, Arc en Barrois, Châteauvillain, Fayl Billot, Doulaincourt et Poissons à la Paierie départementale de Chaumont au motif que la paierie, interlocutrice déjà privilégiée du conseil départemental, enrichira l'offre de service, est-ce à dire que les services gérant aujourd'hui ces structures n'ont pas suffisamment de compétences ?

Que dire du transfert des Hôpitaux de Joinville, Wassy, Montier en Der et de l'EPHAD de Sommevoire à la TP Saint Dizier OPH et Hospitaliers au motif que créer une méga structure renforcera la qualité de l'offre de services et améliorera les conditions de travail des agents ?

Comment la Paierie et la Trésorerie Saint Dizier OPH et hospitaliers vont absorber ces charges si le transfert d'agents, comme vous l'annoncez, ne se déroule pas comme prévu ?

Toutes ces propositions font, hélas, penser que vous préparez déjà les futures restructurations du département.

Et les agents dans tout ça ? Ce sont eux qui vont encore devoir se remettre en question sur l'exercice de leurs missions, ce sont eux qui vont devoir encore se réinstaller ailleurs, ce sont eux qui vont encore devoir maintenir un Service Public qui est constamment battu en brèche par ces restructurations et par une dématérialisation à outrance. Et cela sans reconnaissance, bien au contraire : la DG et le Ministère, par les dernières décisions imposées - au mépris des règles démocratiques définies par les Pouvoirs publics – tendent à rogner les acquis antérieurs.

Concernant la suppression de la RAN de Joinville dont l'objectif est « de créer une RAN à taille critique pertinente » et de la rendre « plus lisible en matière d'affectation nationale », vous vous trompez car cette RAN est régulièrement demandée lors du mouvement national, ce qui prouve sa lisibilité.

De plus, sa fusion avec la RAN de Saint Dizier va largement étendre son périmètre, ce qui restreindra sans doute les demandes de mutations.